

**Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****Identificateur de produit**

**Nom commercial ou désignation du mélange** Monnex

**Numéro d'enregistrement** -

**Synonymes** Aucun(e)(s).

**Date de la première publication** 27-avril-2012

**Numéro de version** 02

**Date de révision** 03-decembre-2014

**Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version** 27-avril-2012

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées** Poudre de lutte contre l'incendie pour les incendies de classe B, C et E.

**Utilisations déconseillées** Aucun(e)(s) connu(e)(s).

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**

**Nom de la société** Kerr Fire

**Adresse** Station Road  
High Bentham  
LA2 7NA

**Téléphone:** 0044 (0)15 2426 4092

**courriel** ian.huntley1@kerr-firefighting.com

**Personne à contacter** Responsable HSE

**Numéro d'appel d'urgence** 0044 (0)15 2426 4000 (Standard office hours: Monday to Friday 8:30am - 4:30pm GMT)

**Section 2: Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements**

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

**Résumé des dangers**

**Dangers physiques** Pas de classification pour les dangers physiques.

**Dangers pour la santé** Pas de classification pour les dangers sanitaires.

**Dangers pour l'environnement** Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

**Dangers spécifiques** Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux. Une surexposition prolongée ou répétée aux poussières peut entraîner une bronchite chronique et une pneumonie chronique.

**Symptômes principaux** Irritation du nez et de la gorge. Irritation des yeux et des muqueuses.

**Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**

**Mentions de danger** Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

**Conseils de prudence**

**Prévention** Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

**Intervention** Consulter un médecin en cas de malaise.

**Stockage** Conserver à l'écart de matières incompatibles.

**Élimination** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

**Informations supplémentaires de l'étiquette** Aucun(e)(s).

**Section 3: Composition/informations sur les composants****Mélange****Informations générales**

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Obs.
Allophonate de potassium	>75	26479-35-6 247-728-7	-	-	
<b>Classification :</b>					
<b>DSD :</b>	-				
<b>CLP :</b>	-				
Mica	<3	12001-26-2 -	-	-	#
<b>Classification :</b>					
<b>DSD :</b>	-				
<b>CLP :</b>	-				
Dioxyde de silicium	<3	7631-86-9 231-545-4	-	-	#
<b>Classification :</b>					
<b>DSD :</b>	-				
<b>CLP :</b>	-				

#: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**Section 4: Premiers secours****Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Les poussières irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles respiratoires. En cas de symptômes, sortir au grand air. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Contact avec les poussières : Laver la zone avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Obtenir des soins médicaux en cas de symptômes.
<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Irritation du nez et de la gorge. Irritation des yeux et des muqueuses. Toux.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

**Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**Risques généraux d'incendie** Le produit est un moyen d'extinction des incendies. Il ne brûle pas et n'alimente pas la combustion.

**Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire, ce produit servant à lutter contre les incendies.
<b>Moyens d'extinction inadaptés</b>	Sans objet.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas de risque d'incendie.

**Conseils aux pompiers**

<b>Équipements de protection particuliers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Aucune mesure particulière.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux.
<b>Pour les secouristes</b>	Éviter toute formation de poussières. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement aquatique.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Les aspirateurs utilisés dans ce cadre doivent être équipés de filtres HEPA. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. Aspirer la matière déversée.

**Référence à d'autres sections** Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.  
Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

## Section 7: Manipulation et stockage

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains après l'usage. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ranger l'extincteur en position verticale et ne pas en empiler plus de trois. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Poudre de lutte contre l'incendie pour les incendies de classe B, C et E.

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **Autriche. Liste MAK**

<b>Composants</b>	<b>Cat.</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Dioxyde de silicium (7631-86-9)	MAK	4 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
Mica (12001-26-2)	MAK	10 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

##### **La Belgique. Valeurs limites d'exposition**

<b>Composants</b>	<b>Cat.</b>	<b>Valeur</b>
Dioxyde de silicium (7631-86-9)	VME	10 mg/m <sup>3</sup>
Mica (12001-26-2)	VME	3 mg/m <sup>3</sup>

##### **République tchèque. LEP. Décret gouvernemental n° 361**

<b>Composants</b>	<b>Cat.</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Dioxyde de silicium (7631-86-9)	VME	4 mg/m <sup>3</sup>	Poussière.
Mica (12001-26-2)	VME	10 mg/m <sup>3</sup> 10 mg/m <sup>3</sup>	Poussière totale. Poussière respirable.

##### **Allemagne. TRGS 900, Valeurs limites dans l'air ambiant sur le lieu de travail**

<b>Composants</b>	<b>Cat.</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Dioxyde de silicium (7631-86-9)	AGW	4 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

##### **Italie. LEP.**

<b>Composants</b>	<b>Cat.</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Mica (12001-26-2)	VME	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

##### **Norvège. Normes administratives pour les contaminants sur le lieu de travail**

<b>Composants</b>	<b>Cat.</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Dioxyde de silicium (7631-86-9)	Vle	1,5 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable.

##### **Pologne. CMA. Ministère du travail et de la politique sociale, sur les concentrations et les intensités maximales admissibles en environnement professionnel**

<b>Composants</b>	<b>Cat.</b>	<b>Valeur</b>	<b>Forme</b>
Dioxyde de silicium (7631-86-9)	VME	2 mg/m <sup>3</sup> 10 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable. Poussière totale.

**Russian Federation. Hygiene Norm GN 2.2.5.1313-03. Executive No. 76 of 30 April 2003. Maximum allowable concentration (MAC) of harmful substances in the air of working zones, as amended.**

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Dioxyde de silicium (7631-86-9)	Plafond	3 mg/m3	Aérosol
Mica (12001-26-2)	VME	1 mg/m3	Aérosol
	VME	4 mg/m3	Poussière.

**Espagne. Limites d'exposition professionnelle**

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Mica (12001-26-2)	VME	3 mg/m3	Fraction respirable.

**La Suisse. SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail**

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Mica (12001-26-2)	VME	3 mg/m3	Poussière respirable.

**Royaume-Uni. EH40 Limites d'exposition sur le lieu de travail (WEL)**

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Dioxyde de silicium (7631-86-9)	VME	6 mg/m3	Poussière inhalable.
Mica (12001-26-2)	VME	2,4 mg/m3 10 mg/m3 0,8 mg/m3	Poussière respirable. Inhalable Respirable.

**Procédures de suivi recommandées** Suivre les procédures standard de surveillance.

**DNEL**

Composants	Cat.	Voie	Valeur	Forme
Dioxyde de silicium (7631-86-9)	Travailleurs	Inhalation	4 mg/m3	Effets à long terme systémiques

**PNEC** Donnée inconnue.

**Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Informations générales**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

**Protection de la peau**

**- Protection des mains**

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle préconisent de minimiser le contact avec la peau. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

**- Divers**

Porter un vêtement de protection approprié. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle préconisent de minimiser le contact avec la peau.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P2).

**Risques thermiques**

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

**Mesures d'hygiène**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Respecter toutes les instructions de surveillance médicale.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Endiguer les déversements, empêcher toute libération et respecter les réglementations nationales concernant les émissions.

**Section 9: Propriétés physiques et chimiques**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique**

Solide.

**Forme**

Poudre fine.

**Couleur**

Blanc cassé.

**Odeur**

Légèrement ammoniaquée.

**Seuil de perception de l'odeur**

Donnée inconnue.

**pH**

8 - 9 d'une solution aqueuse à 10 %

<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'ébullition, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Sans objet.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Sans objet.
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non comburant.
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif.
<b>Limite d'explosivité</b>	Sans objet.
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Donnée inconnue.
<b>Masse volumique</b>	950 - 1100 kg/m <sup>3</sup>
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Soluble dans l'eau, mais l'adjuvant silicié retarde la dissolution.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	270 °C (518 °F)
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Pourcent volatils</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres informations</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## Section 10: Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable aux températures normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Températures supérieures au point de fusion. Le contact avec les alcalis.
<b>Matières incompatibles</b>	Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts. Métaux alcalins. Eau.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ammoniac. Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore. Oxydes de carbone.

## Section 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Cependant, l'ingestion accidentelle du contenu peut provoquer un sentiment d'inconfort.
<b>Inhalation</b>	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	La poussière ou la poudre peut irriter la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Les poussières peuvent irriter les yeux.
<b>Symptômes</b>	Irritation des yeux et des muqueuses. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes.
<b>Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et de l'appareil respiratoire.
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Les poussières peuvent irriter la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation.

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Les poussières peuvent irriter la peau.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée inconnue.
<b>Toxicité reproductrice</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique</b>	Aucun connu.
<b>Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées</b>	Aucun connu.
<b>Danger par aspiration</b>	Sans objet.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucun connu.
<b>Autres informations</b>	Les troubles respiratoires et de la peau existants, tels que la dermatite, l'asthme et les maladies pulmonaires chroniques peuvent potentiellement être aggravés par une exposition.

## Section 12: Informations écologiques

<b>Toxicité</b>	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.
<b>Mobilité</b>	Le produit est partiellement soluble dans l'eau. Peut se disperser dans l'environnement aquatique.
<b>Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage</b>	Donnée inconnue.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Donnée inconnue.
<b>Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres effets néfastes</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
<b>Code des déchets UE</b>	16 05 09 Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

## Section 14: Informations relatives au transport

### ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Pas d'information disponible.

## Section 15: Informations réglementaires

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V**

N'est pas listée.

**Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats**

N'est pas listée.

#### Autres réglementations

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

#### Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

#### Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## Section 16: Autres informations

#### Liste des abréviations

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).  
PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).  
PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : très persistante et très bioaccumulable.  
DSD : Directive 67/548/CEE.  
CLP : Règlement n° 1272/2008.

#### Références

HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses  
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)

#### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

#### Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15

Aucun(e)(s).

#### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

#### Avis de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont considérées comme exactes à la date de publication. Les informations ont pour but de décrire les exigences du produit en termes d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Aucune garantie expresse ou implicite n'est accordée. Ces informations ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que ce soit. En outre, toute information obtenue dans une base de données est sujette à modification et peut être périmée par rapport aux informations de la FDS disponible directement auprès de Kerr Fire.